

SÉCURITÉ FISCALE ET RELATION DE CONFIANCE :

L'EXAMEN DE CONFORMITÉ FISCALE, LES BÉNÉFICES DE CETTE NOUVELLE MISSION DE PRÉVENTION FISCALE

POUR QUELS AVANTAGES ?

- **UNE SÉCURITÉ FISCALE RENFORCÉE** grâce à l'audit réalisé.
- **L'INSTAURATION D'UNE RELATION DE CONFIANCE** avec l'administration réduisant ainsi les risques de contrôle fiscal.
- **L'ABSENCE DE MAJORATION ET D'INTÉRÊT DE RETARD** en cas de redressement suite à un contrôle fiscal sur les points audités.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Si dans la liasse fiscale de l'entreprise, il est indiqué le choix de faire réaliser un Examen de Conformité Fiscale (ECF), le cabinet d'expertise comptable ou le CGA Alsace procèdera à l'examen de tout ou partie des 10 points d'audit suivants :

- Conformité du fichier des écritures comptables (FEC).
- Qualité comptable du FEC au regard des principes comptables.
- Certificat ou attestation individuelle de l'éditeur du logiciel ou système de caisse utilisé.
- Respect des règles sur le délai et le mode de conservation des documents.
- Validation du respect des règles liées au régime d'imposition appliqué (régime simplifié, réel, normal...) en matière d'IS et de TVA au regard de la nature de l'activité et du chiffre d'affaires.
- Règles de détermination des amortissements et leur traitement fiscal.
- Règles de détermination des provisions et leur traitement fiscal.
- Règles de détermination des charges à payer et leur traitement fiscal.
- Qualification et déductibilité des charges exceptionnelles.
- Respect des règles d'exigibilité en matière de TVA (collectée et déductible).

A l'issue de l'audit, un compte-rendu de mission est établi et télétransmis à l'administration fiscale.

**L'EXAMEN DE CONFORMITÉ FISCALE,
UNE MARQUE DE QUALITÉ POUR VOS CLIENTS**

